



Paris, le mercredi 15 mai 2019

OBJET

Liminaire CFDT - CAP de mutation des inspecteurs

Monsieur le Président,

Partout en France, le 9 mai dernier, les agents publics se sont mobilisés contre la loi de transformation de la fonction publique qui est présentée en débat l'Assemblée nationale depuis le 13 mai.

Ils défendent le statut de la fonction publique garant d'un service public de qualité accessible à tous les citoyens.

Ils s'opposent :

- à une contractualisation généralisée de la fonction publique, source de précarisation,
- à une rémunération au mérite, source de tensions dans les services et qui remet en cause le collectif de travail,
- à toute forme de mobilité contrainte.

Ils ont exprimé une demande de reconnaissance de leur travail et de leur utilité sociale, dévalorisée par la démarche purement budgétaire et comptable du gouvernement.

Ils se sont également mobilisés contre une réforme du dialogue paritaire qui réduira drastiquement le périmètre de compétence des CAP en excluant mobilité, mutations, avancements et promotions de leur champ. La **CFDT Finances publiques** déplore un système qui risque de devenir rapidement opaque et arbitraire.

La **CFDT** s'oppose à cette régression du paritarisme dont tous pâtiront.

La DGFIP, et avant elle la DGI et la DGCP, subit depuis des décennies des réformes et restructurations qui ont surtout eu pour objet de fermer des services et de supprimer des emplois. Elle est l'administration civile qui a subi le plus de suppressions d'emploi. Et aujourd'hui le ministre de l'action et des comptes publics annonce une accélération de ces transformations qui se traduira par de nouvelles et très nombreuses fermetures de sites, une réorganisation en profondeur de son réseau public local qui, en réalité, éloignera les services des usagers (particuliers, collectivités territoriales, etc...) et une refonte du conseil aux maires qui porte en elle de réels risques d'abandon de mission.

C'est dans ce contexte tendu que s'ouvre la CAPN d'examen du projet de mouvement des inspecteurs, avec cette année la mise en œuvre de la réforme des affectations nationales au sein des directions préfiguratrices.

Dans un contexte où la notion de géographie revisitée est annoncée comme structurant la réorganisation de la DGFIP, et où l'objectif de déconcentration de proximité affiché par le ministre de l'action et des comptes publics le conduit à envisager le redéploiement de 3 000 agents en province, le projet soumis aux représentants du personnel révèle que de nombreux postes, situés en Province ne sont pas pourvus.

A titre d'exemple, on peut citer les départements de la Côte-d'Or ou encore de la Nièvre où les missions « gestion » connaissent d'importants déficits à l'issue du projet. Faut-il y voir la préfiguration de ce que sera réellement la géographie revisitée, avec en fait, comme feu l'ASR mais en plus massif, son lot de regroupement de structures et de suppressions de postes ?

La superposition de deux mouvements de mutation, celui des inspecteurs stagiaires en octobre dernier et le mouvement général, est à l'origine d'un grand mécontentement et d'un sentiment légitime d'injustice. En effet, certains départements sont aujourd'hui fermés ou nécessitent une très grande ancienneté pour y entrer. A titre d'exemple, la Direction du Nord où 13 stagiaires ont été affectés en octobre dernier est bloquée pour une inspectrice 9e échelon avec 3 enfants de moins de 10 ans. D'autres exemples, notamment les départements de la petite couronne, pourraient être cités.

Sur d'autres directions, on observe des rapprochements externes en attente alors qu'un ou des stagiaires y ont été affectés en octobre dernier. Ces situations sont inacceptables ! Tous les collègues en attente de rapprochement dans une direction où un stagiaire a été affecté en octobre dernier doivent, dans le cadre des travaux de cette CAP, obtenir satisfaction.

Autre projet de mouvement qui n'est pas encore d'actualité mais qui déjà soulève de nombreuses questions : celui des premières affectations des stagiaires B et A. Lorsque dans un couple, les deux ont réussi chacun un concours différent, auront-ils la possibilité de faire une demande liée ou une demande de rapprochement pour le lauréat du concours d'inspecteur si entre temps le contrôleur stagiaire a eu connaissance de son département d'affectation ? Qu'est-il prévu dans une telle situation ?

Enfin, les inspecteurs stagiaires se sont émus, après avoir, à l'automne dernier, été affectés localement sur des postes, de constater qu'ils étaient finalement affectés en tant qu'ALD au département. Ils s'interrogent aujourd'hui sur la nécessité ou non de remplir des fiches de souhaits dans le cadre des mouvements locaux à venir. La **CFDT Finances publiques** demande que la direction générale soit la plus vigilante possible pour qu'aucun inspecteur stagiaire ne se voit contraint d'exercer ses missions sur un emploi différent de celui qu'il a obtenu au mouvement de 1re affectation. Nous y serons vigilants pour notre part.

Les élus **CFDT Finances publiques** attendent de cette CAP qu'une solution soit trouvée pour chacun des dossiers évoqués.

Les élus CFDT Finances Publiques en CAPN4,

Karine ROUSSEAU

David BRAASCH

Expert : Cyrille VIANO